

**DEMOCRATIE****Association « Ne Pas Plier »**

Avenant à la convention d'objectifs triennale

**EXPOSE DES MOTIFS**

Par délibération en date du 25 janvier 2007, le conseil municipal a approuvé une convention d'objectifs triennale avec l'association « Ne pas Plier ».

Cette association apporte une contribution significative à la fabrication d'une culture urbaine et à la découverte de la ville par un public scolaire.

La ville d'Ivry-sur-Seine a pour objectif de favoriser une meilleure compréhension et une appropriation de la ville et de ses enjeux, y compris pour les jeunes Ivryens.

L'espace Gérard Philipe s'inscrit pleinement dans cette démarche.

La ville développe un partenariat avec l'association « Ne Pas Plier » en lien avec l'espace Gérard Philipe.

Ces deux outils sont mis en relation pour proposer aux enseignants une démarche pédagogique originale et complémentaire.

Dans le cadre de ce nouveau partenariat, l'article 1 de ladite convention, intitulé « objet de la convention pluriannuelle » doit donc être modifié. En ce qui concerne « l'accueil de classes primaires à l'observatoire », l'association « Ne Pas Plier » et la ville travaillant durant l'année 2008 à la mise en place d'un programme pédagogique commun.

Ainsi, chaque classe a la possibilité de compléter sa visite de l'observatoire de la ville par une visite à l'espace Gérard Philipe, où les enfants peuvent jouer sur le thème de la toponymie et découvrir leur ville autrement, grâce à la photographie aérienne au sol.

Une exposition présentant le travail engagé avec les classes sera réalisée à l'occasion d'Ivry-en-Fête.

En ce qui concerne l'action de l'association « Ne Pas Plier » en direction du personnel communal, l'association constituera une banque d'images pour offrir une proposition de lecture de la ville aux employés communaux qui leur sera soumise pour interprétation, et assurera, en partenariat avec la ville d'Ivry-sur-Seine, l'analyse du résultat.

Enfin, l'article 3 de la convention, intitulé « Montant de la subvention et modalité de paiement » doit être complété, car le travail partenarial entrepris avec la création de l'espace Gérard Philipe fixe de nouveaux objectifs à cette association, qui nécessitent le versement d'une subvention complémentaire de 13 000 € pour l'année 2008.

En conséquence, je vous propose d'approuver l'avenant à la convention d'objectifs triennale avec l'association « Ne Pas Plier », afin de poursuivre le soutien de la ville d'Ivry-sur-Seine aux nouvelles activités locales partenariales développées par cette association.

P.J. : avenant.

## **DEMOCRATIE**

### **Association « Ne Pas Plier »**

Avenant à la convention d'objectifs triennale

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 31 janvier 2008 approuvant l'attribution des subventions municipales aux associations,

considérant que la ville poursuit sa volonté de soutenir les activités développées par certaines associations partenaires dans l'intérêt local,

considérant que les activités mises en place par l'association « Ne Pas Plier » ont pour objet d'étudier la ville dans toutes ses manifestations, d'en faire comprendre l'organisation, l'histoire physique et sociale, et d'apporter une contribution significative à la fabrication d'une culture urbaine,

considérant qu'il est nécessaire d'apporter des modifications à la convention d'objectifs triennale passée avec ladite association afin de préciser les nouvelles activités partenariales d'intérêt local développées par cette association et qui bénéficient d'un soutien de la ville,

vu l'avenant à la convention, ci-annexé,

vu le budget communal,

### **DELIBERE**

(par 38 voix pour et 6 abstentions)

**ARTICLE 1 :** APPROUVE l'avenant à la convention d'objectifs triennale à passer avec l'association « Ne Pas Plier » et AUTORISE le Maire à le signer.

**ARTICLE 2 :** DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 23 MAI 2008